



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22154774



19 DEC. 2022

Greffe

N° d'entreprise : **0262 052 032**

Nom

(en entier) : **Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise**

(en abrégé) : **IGIL sc**

Forme légale : **Société coopérative à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Esplanade de l'Europe, 2 - 4020 LIEGE**

Objet de l'acte : Désignation d'un Commissaire pour une durée de trois ans / nomination d'un administrateur

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

"Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale désigne, par 327.608 voix pour et 58.015 abstentions, aux fonctions de commissaire pour une durée de trois ans, le bureau VMD réviseurs d'entreprises, ayant son siège social Avenue F. Bovesse, 100 à 4053 Embourg, représenté par M. Olivier DEFLANDRE, et ce pour une rémunération fixée à 9500 € HTVA par an et non indexée.

La séance est levée à 13h25.

Le procès-verbal est dressé par Mme Sophie LEFRANC et approuvé séance tenante.

il est signé par le Président, la Secrétaire et les Scrutateurs"...

M. J.-P. HUPKENS, Président
Mme S. LEFRANC, Secrétaire
Mme S. EL HASNAOUI, Scrutateur
Mme E. CHANE ALUNE, Scrutateur

Nomination d'un administrateur

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

Sur proposition de la Province de Liège, détentrice des parts de catégorie C, il est procédé à la nomination de Monsieur Luc Gillard aux fonctions d'administrateur.

VOTE

Les résolutions qui précèdent sont adoptées comme suit :
la ville de Liège a précédemment délibéré et adopté la résolution avec 34 voix pour et 7 abstentions et les délégués présents rapportent donc les votes tels qu'intervenues au sein du conseil communal.

La commune de Chaudfontaine a précédemment délibéré et adopté la résolution à l'unanimité et les délégués présents rapportent donc les votes tels qu'intervenues au sein du conseil communal

Les titulaires de part B votent en séance comme suit : à l'unanimité pour la Province titulaire des parts C avec un délégué présent vote à l'unanimité pour.

La séance est levée.

le procès-verbal a été dressé par le Notaire Christine WERA.

Il est signé par le Président, la Secrétaire et les Scrutateurs.

M.J.-P. HUPKENS, Président
Mme Sophie LEFRANC, Secrétaire
Mme Sarah EL HASNAOUI, Scrutateur
Mme Elena CHANE ALUNE, Scrutateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).